

PRIME 93 à l'OFII Nous avons (enfin) átá optopolis

Après plus d'une année à dénoncer cette injustice au plus haut niveau au ministère de l'Intérieur, les agents de l'OFII affectés en Seine-Saint-Denis sont éligibles à la Prime de Fidélisation Territoriale.



Son montant est désormais fixé à 12 000 € (contre 10 000 € auparavant). Elle est conditionnée à l'exercice de cinq années de services .

La prime de fidélisation territoriale sera versée en trois fractions :

- •la première, de 20 %, quand l'agent prend ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2024 ou au premier trimestre 2024 quand l'agent est déjà en poste ;
- ·une deuxième, de 40 %, à l'issue de la troisième année de services effectifs;
- ·une troisième, de 40 %, à l'issue de la cinquième année de services effectifs.



Le SMI-CFDT va solliciter de la direction de l'OFII une note qui détaille sa mise en œuvre au sein de l'établissement